

RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00150

Numéro SIREN : 449 604 263

Nom ou dénomination : A.B.I. HOTELS RESTAURANTS

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000193

Désignation de l'entreprise : SARL ABI HOTELS RESTAURANTS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 2 HAMEAU DE L'ABBAYE		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 4 4 9 6 0 4 2 6 3 0 0 0 1 1		Néant ☐ *							
		Exercice N, clos le, 31032022							
		N-1 31032021							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	23 415				
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC					
		Constructions	AP	AC	522 656	422 094	100 563	115 984	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	456 114	395 640	60 474	39 498	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	192 103	161 041	31 062	31 574	
		Immobilisations en cours	AV	AW	136 226		136 226		
		Avances et acomptes	AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
			Autres participations	CU	CV				
			Créances rattachées à des participations	BB	BC				
			Autres titres immobilisés	BD	BE	100		100	100
	Prêts		BF	BG					
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	77 700		77 700	77 700		
TOTAL (II)		BJ	BK	1 408 314	1 002 189	406 124	264 857		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	18 215		18 215	12 525	
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY					
		Autres créances (3)	BZ	CA	490 772		490 772	540 819	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE					
		Disponibilités	CF	CG	462 072		462 072	492 393	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	16 746		16 746	18 192	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	CK	987 804		987 804	1 063 928	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	2 396 118	1 002 189	1 393 929	1 328 785	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	77 700	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobili- sations :		Stocks :		Créances :			

SARL ABI HOTELS RESTAURANTS
HOTEL - RESTAURANT

2 HAMEAU DE L'ABBAYE

39150 GRANDE RIVIERE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a final horizontal stroke.

Désignation de l'entreprise SARL ABI HOTELS RESTAURANTS		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	532 127	310 637
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	56 424	221 490
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	597 351	540 927
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	264 506	305 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	277 584	279 067
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		23 512
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	124 519	95 936
	Dettes fiscales et sociales	DY	70 515	64 960
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	53 825	
	Autres dettes	EA	5 627	19 382
Compte régul.	EB			
	TOTAL (IV)	EC	796 578	787 858
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 393 929	1 328 785
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	592 574	499 839
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 393 929** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 678 834** euros et un total **charges de 1 622 410** euros, dégageant ainsi un **résultat de 56 424** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2021** et finit le **31/03/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Principes et conventions générales :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au PCG.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- respect des règles de prudence,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

Application des nouvelles règles relatives aux actifs, aux amortissements et dépréciations à compter des exercices ouverts depuis le 1er Janvier 2005.

Application des textes suivants :

- règlement CRC 2002.10 et 2003.07 sur les amortissements et les dépréciations
- règlement CRC 2004.06 relatif à la définition, à la comptabilisation et l'évaluation des actifs
- avis 2003-E du Comité d'Urgence du CNC concernant les modalités de première application de la comptabilisation par composants
- avis 2005-D du Comité d'Urgence du CNC afférent aux modalités de l'application des règlements
- règlement CRC 2005-09 portant diverses modifications au plan comptable général

Le 1er exercice d'application concerne les comptes annuels du 01/04/2005 au 31/03/2006.

Méthode choisie :

L'entreprise applique pour l'ensemble des dispositions concernant ces nouvelles règles la méthode prospective.

La méthode prospective consiste à appliquer la nouvelle méthode à compter de l'exercice en cours ; le passé n'est pas remis en cause.

Options choisies :

1. Frais de constitution, de transformation et de premier établissement :

- Pas d'option prise

2. Frais d'augmentation, de capital de fusion et de scission :

- Pas d'option prise

3. Droits de mutation, honoraires, commission et frais d'actes liés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles :

- Pas d'option prise

4. Droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'immobilisations financières:

- Pas d'option prise

5. Amortissements des biens non décomposables - Mesure de simplification pour les PME :

- Option pour le maintien de l'amortissement des immobilisations non décomposables sur la durée d'usage

6. Droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de valeurs mobilières :

- Pas d'option prise

7. Coûts de développement

- Pas d'option prise

8. Coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs (immobilisations et stocks) :

- Option pour la comptabilisation en charge

9. Composants de 2ème catégorie (dépenses de grandes révisions ou de gros entretien) :

- Pas d'option prise

A.B.I. HOTELS RESTAURANTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 2, hameau de l'Abbaye
39150 GRANDE RIVIERE
449.604.263 RCS LONS LE SAUNIER

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 SEPTEMBRE 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

DEUXIEME DÉCISION

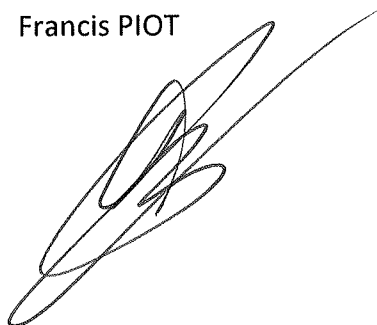
L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à 56.424,16 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	56.424,16 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte "Autres réserves"	
qui passe ainsi de	532.127,19 euros
à	588.551,35 euros

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

LA GERANCE
Francis PIOT



Raphaël PIOT

